

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DES ÉCOLES PRIVÉES

Le 28 mai 2018

Chers parents,

Le RAPEP (Regroupement des Associations de Parents des Écoles Privées), souhaite vous transmettre ici quelques informations sur le financement de l'école privée au Québec, compte-tenu que dans les prochaines semaines ce débat risque de refaire surface, dû à la campagne électorale provinciale.

Le débat n'est pas nouveau et, comme vous le savez, des groupes d'intérêt demandent officiellement au gouvernement d'abolir complètement la partie du financement public de l'école privée.

Dans ce contexte, nous pensons important de rappeler certains faits pour que vous, les parents, soyez informés de différents enjeux de financement afin que vous puissiez partager une information éclairée et de qualité autour de vous.

Voici quelques faits :

- Annuellement, plus de 220 000 parents au Québec choisissent que leurs enfants fréquentent l'école privée. Ce choix est garanti par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.
- Un élève du réseau public coûte aux contribuables plus du double d'un élève d'un établissement privé.
- La grande majorité des écoles privées sont des organismes à but non lucratif (OBNL).
- L'achat et l'entretien des bâtiments des écoles privées ne sont pas financés par le gouvernement.
- Une école privée ne touche pas un sou des taxes scolaires, même si les parents des écoles privées paient les mêmes taxes scolaires que tout le monde.
- Plusieurs écoles privées accueillent des élèves en difficulté et ne reçoivent pas de subventions pour ces services.

DONC... Si les subventions aux écoles privées continuent d'être réduites...

- Plusieurs écoles privées risquent de fermer,
 - Il en résulterait un important transfert d'étudiants vers le réseau public,
 - Nous verrions une augmentation significative des coûts d'opération des écoles pour l'État et des dettes supplémentaires reliées à l'entretien et la construction de bâtiments pour accueillir ces milliers d'étudiants qui proviendraient des écoles privées.
- L'effet ultime et immédiat serait une augmentation de la charge financière pour tous les contribuables du Québec.

Si vous souhaitez lire davantage sur le sujet, la FEPP, Fédération des établissements d'enseignement privés, a publié une excellente vidéo expliquant les faits:

- Vidéo explicatif : <https://www.youtube.com/watch?v=MWstB882ygE&t=6s>

Sachez que votre Association de parents, avec les autres membres du RAPEP, continuera à promouvoir la pérennité de l'enseignement privé, notamment par un financement adéquat.

Finalement, nous vous souhaitons tous une belle fin d'année scolaire, et bon été!

Danièle Boismenu
Présidente RAPEP